

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le trente du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre septembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy à Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 OCT. 2021

Déposée en
Préfecture le

6 OCT. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Catherine BOUVIER, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO à Magali MUGNIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Bilel BOUCHETIBAT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Christian PETIT, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusé(e)s

Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Chantale FARMER, Antoine de MENTHON

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ "THORENS-GLIÈRES CENTRE" : DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET ÉTUDES PRÉALABLES AU LANCEMENT DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Bruno LYONNAZ, rapporteur

Le projet de zone d'aménagement concerté de « Thorens-Glières centre » porte sur un secteur d'urbanisation future au PLU de la Commune de Fillière.

L'étude pré-opérationnelle menée conjointement entre la Commune et le Grand Annecy a permis d'arrêter les grandes orientations suivantes :

- S'inscrire dans une démarche d'optimisation foncière
- Limiter l'imperméabilisation du sol
- Travailler l'intégration architecturale et la morphologie des constructions
- Diversifier les types de logements pour qu'ils soient accessibles à tous
- S'adapter aux changements climatiques et réduire les besoins énergétiques
- Se raccorder au réseau de chaleur de la Commune
- Faciliter le tri des déchets et leur valorisation
- Intégrer un maillage viaire limitant l'impact de la voiture dans le quartier et à ses abords
- Privilégier les déplacements piétons et cycles
- Construire, avec et pour la population, un quartier connecté au centre-bourg
- Maîtriser, prendre en compte et valoriser l'environnement (ruissellement, gestion des eaux pluviales, bassin de rétention etc)
- Créer un / des lieu(x) de rencontre et équipement(s) public(s)
- Inscrire le projet dans une réflexion d'écoquartier intégrant les principes d'un aménagement durable : lieux de vie agréables pour leurs habitants, intégrant de manière équilibrée les dimensions économique, environnementale et sociale.

Les enjeux de l'opération d'aménagement « Thorens-Glières centre » dépassent le cadre strictement communal, notamment par sa contribution à l'ambition politique intercommunale :

- **structurer une "agglomération archipel" avec des pôles de vie, de logements et de services bien reliés entre eux**, par la maîtrise de l'urbanisation, la construction économe en ressources et l'adaptation de l'usage des équipements ou services, notamment en les mutualisant ;
- réaliser d'ici 2030, **un tiers des opérations de logements collectifs dans des éco-quartiers initiés par la puissance publique** ;
- préparer les grands projets d'aménagement et d'urbanisme en concertation avec les habitants.

Plus largement, ce projet s'inscrit dans les objectifs des compétences communautaires :

- Equilibre social de l'habitat traduit par la mise en œuvre du programme d'action du PLH : prioriser les nouvelles constructions dans le cœur des pôles de vie, desservis par les transports en commun, pour favoriser la vi(II)je de proximité et permettre qu'un nouveau logement produit sur deux ait un prix ou loyer inférieur à ceux du marché, et innover pour le logement des saisonniers et des travailleurs à revenus modestes
- Maîtrise foncière traduite dans le plan pluriannuel d'actions foncières (PPAF) : limiter l'étalement urbain et ainsi **diviser par deux le nombre d'hectares nouvellement urbanisés** par rapport au début des années 2000
- Habitat durable : aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé, à travers la promotion de l'éco-conception et des constructions qui s'adaptent au changement climatique. **En 2030, 50% des nouvelles constructions seront passives ou à énergie positive, 100% en 2050.**

- Offre de transports collectifs et réflexions en cours pour renforcer la liaison du centre de Thorens avec les gares et le cœur de l'agglomération, ainsi que pour l'accès au plateau des Glières autrement qu'en voiture, et pour accueillir un parking relais.

Intérêt communautaire

Conformément à la définition de l'intérêt communautaire actualisée par le Conseil de communauté le 18 octobre 2018 (délibération n° 2018/510), sont déclarées d'intérêt communautaire les ZAC et autres opérations d'aménagement futur selon les modalités suivantes :

- sur proposition du Grand Annecy ou des communes concernées et après accord respectivement de la Commune ou du Conseil communautaire à la majorité des 2/3,
- n'étant pas de nature commerciale,
- et répondant à au moins deux des critères suivants :
 - dépasser manifestement l'intérêt communal et répondre aux objectifs prioritaires de développement de l'agglomération,
 - nécessitées de manière prépondérante par l'exercice d'une ou plusieurs compétences communautaires,
 - concernant le territoire de plusieurs communes.

Etudes préalables

Pour engager la phase opérationnelle, il est proposé de lancer les études préalables à la création de la zone d'aménagement concerté « Thorens-Glières centre » pour établir :

- le périmètre d'opération
- le programme
- l'étude d'impact du projet
- le calendrier prévisionnel
- le montage juridique
- le bilan financier

Cadrage de l'opération

Par délibération du 14 juin 2021, la Commune de Fillière a proposé à la Communauté de l'agglomération du Grand Annecy de déclarer l'opération « Thorens-Glières centre » d'intérêt communautaire et donné son accord sur le lancement des études préalables, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy.

Le Grand Annecy partage les objectifs fondamentaux de la Commune pour ce projet.

L'objectif des études préalables est de permettre à la Commune de Fillière et au Grand Annecy de préciser les caractéristiques de l'opération avec un programme comportant des logements, des équipements et des activités, puis de se prononcer sur son engagement.

Les études préalables doivent présenter un budget d'opération équilibré.

Gouvernance

Si l'opération est déclarée d'intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Annecy et la Commune de Fillière est totalement impliquée dans le processus décisionnel : groupe technique, présidence du comité de pilotage, saisine du Conseil municipal pour avis préalable à toute décision du Grand Annecy, en application de l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales, délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le comité de pilotage représente la Commune et le Grand Annecy à parité, ainsi que les partenaires identifiés selon les thématiques (Département, associations etc).

Inscription budgétaire

Des crédits sont inscrits au budget principal 2021 en section d'investissement pour engager les études préalables.

Vu la définition de l'intérêt communautaire actualisée par le Conseil communautaire le 18 octobre 2018,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5-III,

LE CONSEIL DECIDE :

- de déclarer l'aménagement de l'opération « Thorens-Glières centre » d'intérêt communautaire ;
- de donner son accord pour engager les études préalables à l'opération et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- de désigner MM. Anselme, Lyonnaz, Rollin, Sarda pour représenter le Grand Annecy au comité de pilotage de l'opération, qui sera présidé par le Maire de Fillière ;
- d'autoriser la Présidente à réaliser les actes et démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 89

ABSTENTION(S) : 2 (Isabelle BASTID, Henri CHAUMONTET)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.